

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, ET 15 SEPTEMBRE À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Etaient présents :

M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane ANDRE-BERNAVON, Mme Alexandra MORAND, M. Christophe CURIE, M. Stéphan LAUTHIER, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Karine PHILIPPE, Mme Patricia PIERREDON, M. Bastien VALENTE, M. Brice VOULAND, Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Alexandre SENERS, M. Jacques VIGNAL, Mme Fanette FESSY PAQUET

Excusés ayant donné procuration :

M. David EYSSETTE qui a donné procuration à Mme Morgane ANDRE-BERNAVON

Etaient absents :

Mme Gaëlle GUILLERMIN

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme Sonia REBOUL a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages.

N° 2022-043 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SYNDICAT DES CHASSEURS MEYNOIS

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	17	18
DATE DE LA CONVOCATION		
08/09/2022		
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR		
08/09/2022		

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à l'occasion du 100^{ème} anniversaire de l'association des Chasseurs Meynois, le syndicat a pour projet d'organiser un repas dansant le samedi 19 novembre 2022 à la salle des fêtes communale.

Vu le courrier du Syndicat des chasseurs Meynois du 8 août 2022 sollicitant une subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'allouer à ce projet, une subvention exceptionnelle de 450 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A A L'UNANIMITE, décide**

DE VERSER une subvention exceptionnelle de 450 € à l'association des Chasseurs Meynois.

PREND acte que les crédits budgétaires ont été prévus à l'article 6748.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice FOURNIER

